

# FEUILLE DE ROUTE DE L'ALLIANCE POUR L'ÉNERGIE LOCALE

---

*Mise à jour le 23 avril 2012*

<b>1</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Objectifs .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Ce que l'Alliance doit apporter à chaque partie prenante .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Ce que l'on peut faire concrètement ensemble.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement de l'Alliance .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Gouvernance .....</b>	<b>6</b>

## 1 Contexte

---

Le changement climatique est bien là, mais les négociations internationales marquent le pas. Le pic pétrolier serait déjà passé et nous peinons à en mesurer les conséquences. Après l'accident nucléaire de Fukushima, la politique énergétique française fait l'objet de débats intenses. C'est nouveau.

Cependant, la société semble confinée à une position d'observateur de batailles de chiffres macro-économiques entre protagonistes nationaux, politiques ou industriels. On aurait presque le sentiment que la question énergétique ne concernerait pas les acteurs du territoire. Alors que chacun évoque désormais une "transition énergétique", ces derniers ont forcément leur mot à dire et des propositions à faire quand il s'agit d'inventer une forme d'économie durable et plus juste.

En effet, les collectivités locales et territoriales sont des acteurs évidents de la politique énergétique : elles agissent tant sur la demande finale de leur territoire que sur la valorisation des ressources locales et de chaleur ; elles sont propriétaires des **réseaux** ; elles sont en première ligne face à la **vulnérabilité énergétique**. Dans certains pays, elles font beaucoup plus. **L'économie locale et les emplois** sont sensibles à la façon dont sont dirigés les flux financiers de dépenses énergétiques des consommateurs de leurs territoires.

Les collectivités sont engagées dans la réalisation de leurs **Plans Climat Energie Territoriaux** ou des **Schémas Régionaux Air Energie Climat**. La plupart des grandes collectivités - et également de plus petites - sont engagées de façon volontaire, au niveau européen, dans la **Convention des Maires** pour dépasser les objectifs européens "3x20". Ces dernières ont formé un **Club France** de la Convention des Maires qui est élargi à tous les acteurs désireux d'accentuer la **dimension territoriale de la politique énergétique, formant ainsi l'Alliance pour l'Énergie Locale**.

## 2 Objectifs

---

- **Créer**, au niveau national, un lieu de discussion, de débat et de propositions, entre des acteurs ayant intérêt à ce qu'une importance plus grande soit donnée à la dimension territoriale de la politique énergétique, au travers du renforcement significatif des politiques d'efficacité énergétique (basée sur la maîtrise de la demande dans tous les domaines) et de valorisation des potentiels locaux de ressources renouvelables et de récupération (basée sur une offre décentralisée et répartie).
- **Mettre en évidence** les avantages des politiques énergétiques locales, en termes d'innovation, d'activité, d'emploi, de sécurité, de développement économique, de résorption de la précarité énergétique ainsi que de cohésion sociale et territoriale.
- **Agir** pour que la dimension territoriale de l'énergie soit davantage reconnue dans la politique énergétique nationale et le rôle des collectivités territoriales dans la politique nationale et européenne renforcé.

## 3 Ce que l'Alliance doit apporter à chaque partie prenante

---

### Economie

- Stimuler l'innovation et créer de nouvelles opportunités économiques.
- Contribuer à la naissance de nouveaux acteurs énergétiques, de nouvelles activités et de nouveaux emplois
- Bénéficier d'expériences concrètes y compris de dispositifs de financement innovants.

### Stratégies

- Croiser des regards entre acteurs de domaines différents, développer et enrichir sa propre stratégie grâce à une meilleure connaissance des processus et des stratégies des autres.
- Créer des synergies avec des processus en cours en France, notamment les PCET, les SRAEC.
- Avoir un œil sur l'Europe et contribuer à notre destin commun.
- Faire valoir des intérêts communs pour discuter et améliorer les mesures gouvernementales et les priorités européennes.

### Synergies

- Echanger des informations, analyses et pratiques entre élus et secteur privé.
- Renforcer ses partenariats existants et en créer de nouveaux.
- Assurer une meilleure cohérence de ses initiatives avec celles des autres.

## 4 Ce que l'on peut faire concrètement ensemble

---

### Événements stratégiques

- Rencontres/séminaires de *partage de stratégies* où les parties prenantes présentent, discutent et croisent leurs stratégies à moyen / long terme.
- Prise en compte des exercices prospectifs de long terme.
- Formuler des recommandations s'inspirant d'une approche locale multi-acteurs.

### Participation à des grands événements

- Lancement de l'Alliance le 25 janvier 2012 lors des 13<sup>èmes</sup> Assises de l'Énergie à Dunkerque.
- Préparation des 14<sup>èmes</sup> Assises en janvier 2013 à Grenoble
- Les conférences des membres de l'Alliance

### Rencontres thématiques et webinaires

- Réunions (ou *Webinaires*) présentant des exemples concrets de travail partenarial au niveau local (engagement des acteurs, financement, précarité, etc.).

### Communication

- Un site Internet (intégré à celui Energy Cities) : [www.energy-cities.eu/club-france](http://www.energy-cities.eu/club-france)
- Une liste de discussion
- Des relations média régulières

## 5 Fonctionnement de l'Alliance

---

L'Alliance pour l'Énergie Locale est composée des villes signataires de la Convention des Maires, des partenaires de l'Alliance et du secrétaire de l'Alliance.

### 5.1 Secrétariat

Energy Cities coordonne l'Alliance pour l'Énergie Locale et en est le secrétaire.

### 5.2 Partenaires

Les organisations suivantes peuvent devenir partenaires de l'Alliance pour l'énergie locale :

1. Les associations de collectivités locales et territoriales
2. Les associations professionnelles
3. Les associations d'experts
4. Les agences de l'énergie, agences d'urbanisme et autres
5. Les institutions financières
6. Les ONG et associations d'usagers
7. Les syndicats
8. Organismes de formation et pôles de compétitivité

Pour rejoindre l'Alliance, l'organisation doit signer la charte de l'Alliance pour l'Énergie Locale.

Cette participation est gratuite et volontaire.

La liste des partenaires est publiée sur le site internet de l'Alliance : [www.energy-cities.eu/club-france](http://www.energy-cities.eu/club-france)

### 5.3 Identité de l'Alliance

L'identité de l'Alliance ne peut être utilisée par ses membres à des fins marketing ou comme une certification de qualité.

Chaque partenaire peut afficher son appartenance à l'Alliance et aux objectifs qu'elle poursuit en spécifiant « Partenaire de l'Alliance pour l'Énergie Locale ».

## 6 Gouvernance

---

### 6.1 Missions du comité d'animation

Le comité d'animation de l'Alliance a pour mission générale de garantir la bonne mise en œuvre de la feuille de route et de procéder à son adaptation.

Ce comité a pour mission en particulier de formuler des avis et des suggestions sur toute initiative de nature à consolider les objectifs de l'Alliance. Il valide les nouveaux entrants.

### 6.2 Composition

Le comité d'animation est composé des membres suivants :

- 3 [coordinateurs](#) du Club France de la Convention des Maires – le Club France de la Convention des Maires regroupe les villes signataires de la Convention des Maires.
- 8 partenaires de l'Alliance (1 partenaire par catégorie d'acteurs – voir 2.2)
- secrétaire de l'Alliance : Energy Cities

Chaque membre du comité s'engage à une participation aussi proactive que possible.

### 6.3 Modalités de désignation

Chaque catégorie de partenaire désigne dans sa catégorie son représentant, et le cas échéant un suppléant, au sein du comité d'animation. La ou les places vacantes le resteront jusqu'à désignation du représentant.

Les membres sont élus pour une période d'un an. Cependant le premier mandat du conseil d'animation court jusqu'à fin janvier 2013.

### 6.4 Réunion du comité d'animation

Le comité d'animation se réunit 2 fois par an à Paris.

### 6.5 Processus de décision

La prise de décision est basée sur la recherche du consensus.

### 6.6 Réunion plénière

La réunion plénière rassemble les villes signataires de la Convention des Maires, les organismes partenaires de l'Alliance et le secrétaire de l'Alliance. Elle se réunit une fois par an lors des Assises nationales de l'Énergie.

*Cette initiative reçoit le soutien du Programme Énergie Intelligente Europe et de l'ADEME au travers du projet NET-COM. 12 pays en Europe sont engagés dans un processus similaire dans le cadre de la Convention des Maires.*